

## FDS - Guimauve en chaleur 100%

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation FDS - Guimauve en chaleur 100%  
Nom chimique  
Type de produit Mélange  
Code produit FDS Casaloca  
UFI : 2200-U0CW-600W-Q957

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Usage consommateur, Usage professionnel

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Casa Loca  
214 rue gornet boivin  
10100 Romilly sur seine France  
Téléphone : 0632985205  
Site web [www.sublimatelier.fr](http://www.sublimatelier.fr)  
charlotte Galbes : 0632985205 [charlotte.galbes@orange.fr](mailto:charlotte.galbes@orange.fr)

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|                   |                                                           |
|-------------------|-----------------------------------------------------------|
| Skin Sens. 1      | Sensibilisation cutanée - Catégorie 1                     |
| Eye Irrit. 2      | Irritation oculaire - Catégorie 2                         |
| Aquatic Chronic 3 | Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3 |

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Coumarin (CAS No.: 91-64-5) | 3,7-dimethyloctan-3-ol (CAS No.: 78-69-3) | (R)-p-mentha-1,8-diène (CAS No.: 5989-27-5) | Coumarin (CAS No.: 91-64-5)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

|      |                                                                                  |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                             |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                         |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

## FDS - Guimauve en chaleur 100%

|                |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P101           | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                                                                                                                               |
| P102           | Tenir hors de portée des enfants.                                                                                                                                                                                    |
| P103           | Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.                                                                                                                                                        |
| P261           | Éviter de respirer les aérosols/les brouillards/les fumées.                                                                                                                                                          |
| P264           | Se laver les mains soigneusement après manipulation.                                                                                                                                                                 |
| P272           | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.                                                                                                                                      |
| P273           | Éviter le rejet dans l'environnement.                                                                                                                                                                                |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/Masque de protection du visage.                                                                                                                           |
| P302+P352      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.                                                                                                                                               |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P321           | Traitement spécifique (voir informations sur cette étiquette).                                                                                                                                                       |
| P333+P313      | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.                                                                                                                                                     |
| P337+P313      | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.                                                                                                                                                             |
| P362+P364      | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.                                                                                                                                                   |
| P501           | Éliminer le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale.                                                                             |

Phrases EUH : Aucun

### 2.3 - Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

| Nom chimique               | N°                                                                                    | %    | Classe(s)                                                                                                                                       | Concentrations spécifiques |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Vanillin                   | n°CAS : 121-32-4<br>Numéro d'identification UE :<br>N°CE : 204-464-7                  | 12,5 | Eye Irrit. 2 - H319                                                                                                                             | Non applicable             |
| benzoate de benzyle        | n°CAS : 120-51-4<br>Numéro d'identification UE :<br>607-085-00-9<br>N°CE : 204-402-9  | 12,5 | Acute Tox. 4 Oral - H302<br>Aquatic Acute 1 - H400<br>Aquatic Chronic 2 - H411                                                                  | Non applicable             |
| 2-ethyl-3-hydroxy-4-pyrone | n°CAS : 4940-11-8<br>Numéro d'identification UE :<br>N°CE : 225-582-5                 | 2,5  | Acute Tox. 4 Oral - H302                                                                                                                        | Non applicable             |
| Coumarin                   | n°CAS : 91-64-5<br>Numéro d'identification UE :<br>N°CE : 202-086-7                   | 1,5  | Acute Tox. 4 Oral - H302<br>Aquatic Chronic 3 - H412<br>Skin Sens. 1B - H317                                                                    | Non applicable             |
| 3,7-dimethyloctan-3-ol     | n°CAS : 78-69-3<br>Numéro d'identification UE :<br>N°CE : 201-133-9                   | 1,5  | Eye Irrit. 2 - H319<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Skin Sens. 1B - H317                                                                             | Non applicable             |
| (R)-p-mentha-1,8-diène     | n°CAS : 5989-27-5<br>Numéro d'identification UE :<br>601-096-00-2<br>N°CE : 227-813-5 | 0,5  | Aquatic Acute 1 - H400<br>Aquatic Chronic 3 - H412<br>Asp. Tox. 1 - H304<br>Flam. Liq. 3 - H226<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Skin Sens. 1B - H317 | Facteur M: 1               |
| Coumarin                   | n°CAS : 91-64-5<br>Numéro d'identification UE :<br>N°CE : 202-086-7                   | 0,1  | Acute Tox. 3 Oral - H301<br>Skin Sens. 1B - H317                                                                                                | Non applicable             |



## FDS - Guimauve en chaleur 100%

| Nom chimique | N°                                                                   | %     | Classe(s)                                                                                                                                                                  | Concentrations spécifiques |
|--------------|----------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Butanedione  | n°CAS : 431-03-8<br>Numéro d'identification UE :<br>N°CE : 207-069-8 | 0,025 | Acute Tox. 3 Inhalation - H331<br>Acute Tox. 4 Oral - H302<br>Eye Dam. 1 - H318<br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Skin Sens. 1A - H317<br>STOT RE 2 - H373 | Non applicable             |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation - Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau - Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
- Changer les vêtements contaminés et saturés.  
- En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux - Après contact avec les yeux, rincer à l'eau les paupières ouvertes suffisamment longtemps, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion - En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Les symptômes suivants peuvent survenir :  
- Réactions allergiques

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Provoque une grave irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

#### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre  
- Brouillard d'eau  
- Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau puissant

#### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



## FDS - Guimauve en chaleur 100%

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune donnée disponible.

Produits de décomposition dangereux - Aucune donnée disponible.

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Ne pas laisser les eaux de ruissellement des pompiers pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Éviter la génération de poussière.
- Lunettes de sécurité anti-poussière.
- Portez des gants de protection.

Pour les secouristes

- Mettre les personnes en lieu sûr.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
- Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Éviter la génération de poussière.
- Ramasser sans poussière et déposer sans poussière.
- Utilisez un aspirateur industriel agréé pour l'enlèvement.
- Ventiler la zone affectée.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Équipement de protection individuelle : voir rubrique 8
- Manipulation sûre : voir section 7

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - La poussière doit être évacuée directement au point d'origine.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

## FDS - Guimauve en chaleur 100%

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune donnée disponible.

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Lunettes de sécurité anti-poussière.

- Portez des gants de protection.

- Blouse de laboratoire.  
- Gants jetables.



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| <u>État</u><br><u>Couleur</u>   | Solide<br>ivoire | <u>Aspect</u><br><u>Odeur</u> | Solide<br>caractéristique |
|---------------------------------|------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Seuil olfactif                  |                  | Aucune donnée disponible      |                           |
| pH                              |                  | Aucune donnée disponible      |                           |
| Point de fusion                 |                  | Aucune donnée disponible      |                           |
| Point de congélation            |                  | Aucune donnée disponible      |                           |
| Point d'ébullition              |                  | Aucune donnée disponible      |                           |
| Point éclair                    |                  | < 100 °C                      |                           |
| Taux d'évaporation              |                  | Aucune donnée disponible      |                           |
| inflammabilité                  |                  | Aucune donnée disponible      |                           |
| Limite inférieure d'explosivité |                  | Aucune donnée disponible      |                           |
| Limite supérieure d'explosivité |                  | Aucune donnée disponible      |                           |
| Pression de la vapeur           |                  | Aucune donnée disponible      |                           |
| Densité de la vapeur            |                  | Aucune donnée disponible      |                           |
| Densité relative                |                  | Aucune donnée disponible      |                           |



## FDS - Guimauve en chaleur 100%

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Densité                           | Aucune donnée disponible |
| Solubilité (Eau)                  | Aucune donnée disponible |
| Solubilité (Ethanol)              | Aucune donnée disponible |
| Solubilité (Acétone)              | Aucune donnée disponible |
| Solubilité (Solvants organiques)  | Aucune donnée disponible |
| Log KOW                           | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition      | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique            | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique              | Aucune donnée disponible |

### Caractéristiques des particules

|                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| Taille des particules      | Aucune donnée disponible |
| Empoussièrement            | Aucune donnée disponible |
| Aire de surface spécifique | Aucune donnée disponible |
| Forme                      | Aucune donnée disponible |

### 9.2 - Autres informations

|                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| Teneur en COV               | Aucune donnée disponible |
| Energie minimale d'ignition | Aucune donnée disponible |
| Conductivité                | Aucune donnée disponible |
| Indice de réfraction        | Aucune donnée disponible |
| Teneur en corps solides     | Aucune donnée disponible |
| Tension de surface          | Aucune donnée disponible |
| Concentration de saturation | Aucune donnée disponible |

- Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune donnée disponible.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

## FDS - Guimauve en chaleur 100%

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

|                                             |                          |
|---------------------------------------------|--------------------------|
| DL50 Orale (rat)                            | Aucune donnée disponible |
| DL50 Cutanée (rat)                          | Aucune donnée disponible |
| DL50 Cutanée (lapin)                        | Aucune donnée disponible |
| CL50 Inhalation (rat)                       | Aucune donnée disponible |
| CL50 Inhalation poussières brouillard (rat) | Aucune donnée disponible |
| CL50 Inhalation vapeurs (rat)               | Aucune donnée disponible |

- Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux.

- Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée.

- Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration - Non classé

- n'est pas applicable

#### 11.2 - Informations sur les autres dangers



## FDS - Guimauve en chaleur 100%

- Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 - Toxicité

##### Toxicité : Mélange

|                                          |                          |
|------------------------------------------|--------------------------|
| CE50 48h crustacés                       | Aucune donnée disponible |
| CL50 96h poissons                        | Aucune donnée disponible |
| CEr50 algues                             | Aucune donnée disponible |
| CEr50 autres plantes aquatiques          | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronique poissons                  | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronique crustacés                 | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronique algues                    | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronique autres plantes aquatiques | Aucune donnée disponible |

- Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

#### 12.2 - Persistance et dégradabilité

|                                      |                          |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | Aucune donnée disponible |
| Demande chimique en oxygène (DCO)    | Aucune donnée disponible |
| % de biodégradation en 28 jours      | Aucune donnée disponible |

- Aucune donnée disponible.

#### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Facteur de bioconcentration (FBC) | Aucune donnée disponible |
| Log KOW                           | Aucune donnée disponible |

- Aucune donnée disponible.

#### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune donnée disponible.

#### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

#### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune donnée disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - Aucune information disponible.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Aucune information disponible.



## FDS - Guimauve en chaleur 100%

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

14.4 - Groupe d'emballage

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates : Aucun

Substances Annex XIV : Aucun

Substances Annex XVII : Aucun

Teneur en COV : Aucune donnée disponible

Dispositions communautaires en matière de sécurité, de santé et d'environnement, lois nationales : Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.  
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Versions de la FDS

| Version | Date d'émission | Auteur | Description des modifications |
|---------|-----------------|--------|-------------------------------|
| 1       | 09/07/2026      |        |                               |

#### Abréviations et acronymes

- ADR : L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
- CME0 : Concentration la plus faible avec effet observé.
- DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.

## FDS - Guimauve en chaleur 100%

- DME0 : niveau d'effet indésirable observé le plus bas.
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- EC50 : Concentration efficace de la substance provoquant des effets néfastes chez 50 % des animaux testés.
- IATA : Association du transport aérien international.
- IMDG : Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- NOEC : Concentration sans effet observé.
- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- PNEC : concentration prévue sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TWA : moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

### Textes des phrases réglementaires

|                         |                                                                                         |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 3 Inhalation | Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3                                           |
| Acute Tox. 3 Oral       | Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3                                           |
| Acute Tox. 4 Oral       | Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4                                           |
| Aquatic Acute 1         | Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1                                 |
| Aquatic Chronic 2       | Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2                               |
| Aquatic Chronic 3       | Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3                               |
| Asp. Tox. 1             | Danger par aspiration - Catégorie 1                                                     |
| Eye Dam. 1              | Lésions oculaires graves - Catégorie 1                                                  |
| Eye Irrit. 2            | Irritation oculaire - Catégorie 2                                                       |
| Flam. Liq. 2            | Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2                                          |
| Flam. Liq. 3            | Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3                                          |
| H226                    | Liquide et vapeurs inflammables.                                                        |
| H302                    | Nocif en cas d'ingestion.                                                               |
| H304                    | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.     |
| H315                    | Provoque une irritation cutanée.                                                        |
| H317                    | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                    |
| H319                    | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                |
| H410                    | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411                    | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |
| H412                    | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |
| Skin Irrit. 2           | Irritation cutanée - Catégorie 2                                                        |
| Skin Sens. 1            | Sensibilisation cutanée - Catégorie 1                                                   |
| Skin Sens. 1A           | Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A                                                  |
| Skin Sens. 1B           | Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B                                                  |
| STOT RE 2               | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2     |



---

## FDS - Guimauve en chaleur 100%

---

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont à jour à la date à laquelle la FDS a été préparée ou révisée. La mise en œuvre des mesures fournies sur la FDS relève de la responsabilité des entreprises utilisatrices en aval. Les utilisateurs en aval peuvent modifier les mesures de la FDS en fonction des conditions de leur propre entreprise.

\*\*\* \*\*